DEMANDE DE RETRAIT ANTICIPÉ DE L'AVOIR DE PREVOYANCE POUR LE PROPRE LOGEMENT

BAS₃

Preneuse/Preneur de prévoyance	N° de compte:
Marca	
Nom:	
Prénom:	
Rue, n°:	
NPA/Lieu:	
Nationalité:	
Date de naissance:	
N° d'assurance sociale:	
Etat civil:	Depuis:
N° de téléphone:	
Motif du retrait (avec indication des documents que vous devez abso	lument neus remettre)
motif du retiait (avec indication des documents que vous devez abso	iument nous temettie).
 ☐ Acquisition Copie de l'acte d'achat authentique ou d'un projet d'acte d'achat Attestation de l'utilisation conforme des fonds par la banque prêter 	use (créancière hypothécaire) ou du notaire avec no de compte/IBAN
Construction - Copie de l'extrait du registre foncier (daté de moins de trois mois) c - Copie du contrat d'entreprise ou du contrat de crédit de constructio - Attestation de l'utilisation conforme des fonds par la banque prêter	on .
 Amortissement hypothèque Copie de l'extrait du registre foncier (daté de moins de trois mois) Attestation de l'utilisation conforme des fonds par la banque prêter 	use (créancière hypothécaire) avec numéro de compte/IBAN
☐ Travaux/rénovations ayant pour but le maintien ou l'appré - Copie de l'extrait du registre foncier (daté de moins de trois mois) - Devis des travaux/investissements et confirmations de commandes - Lorsque les factures sont payées par une autre institution (poste/bainstitution avec indication du numéro de compte/IBAN	s/factures détaillées en version originale
 □ Participation à une coopérative d'habitation Copie des statuts de la coopérative d'habitation, y compris copie du copie de l'extrait du registre du commerce Copie du contrat de bail Copie des parts sociales Attestation de la coopérative d'habitation confirmant les part social 	
☐ Retrait de l'entier de l'avoir BAS 3 (liquidation du compte)	
□Retrait partiel de l'avoir BAS 3 de CHF	
A partir de 60 ans, les retraits partiels ne sont plus autorisés. Dans ce cas vous voudrez bien nous remettre la demande de retrait c anticipé" ou "Age ordinaire de référence selon l'AVS est atteint".	de l'avoir de prévoyance en indiquant sous motif de retrait "Retrait
Date souhaitée du versement:	
Date du transfert de propriété:	

Veuillez noter que la date du versement ne peut être respectée que si la Fondation de prévoyance est en possession de tous les documents.

☐ Je confirme que le bien-fonds concerné sert à mon propre logement.

TitresLes éventuels placements en titres seront vendus à la date du versement en fonction du montant

nécessaire. Si les titres doivent être vendus immédiatement, c'est-à-dire avant la date de versement, il y a

lieu de nous remettre séparément un ordre de vente de titres.

Impôts La Fondation de prévoyance doit informer l'autorité fédérale des contributions des retraits en capitaux.

Vous recevrez un relevé d'impôt séparé, indépendant de celui de l'impôt sur le revenu pour l'année de

référence.

La preneuse ou le preneur de prévoyance confirme

- l'exactitude et l'exhaustivité de cette demande ainsi que des documents ci-joints;
- qu'elle/il autorise, le cas échéant, la Fondation de prévoyance à se procurer des compléments d'information;
- que pour des travaux/rénovations de maintien ou d'appréciation de la valeur des frais de CHF 200 seront prélevés, si les factures sont payées par la BAS, mais qu'elle n'est pas la banque ayant accordé le crédit hypothécaire.

Signature

Le retrait ne peut être effectué qu'avec le consentement écrit de la/du conjoint-e ou de la/du partenaire enregistré-e. Il faut, de plus, une authentification officielle ou notariée de la signature de la/du conjoint-e ou de la/du partenaire enregistré-e pour tout retrait à partir de CHF 10'000. Cette authentification doit être faite sur le formulaire de retrait.

Les personnes qui ne sont ni mariées et ni en partenariat enregistré doivent joindre un justificatif d'état civil officiel (ne datant pas de plus d'un mois).

Dans le cas d'un divorce ou d'une dissolution du partenariat enregistré par un tribunal au cours des 12 derniers mois, il y a lieu de joindre une copie complète et exécutoire du jugement de divorce, respectivement de dissolution (les jugements de divorces étrangers doivent être reconnus par un tribunal suisse et déclarés exécutoires).

Lieu:	
Date: Signature de la preneuse ou du preneur de p	orévoyance:
(Veuillez joindre la copie d'une piè	èce d'identité valable avec signature.)
Lieu:	
Date:	
Signature de la/du conjoint-e ou partenaire e	enregistré-e:
(Veuillez joindre la copie d'une piè	èce d'identité valable avec signature.)
	Authentification officielle ou notariée de la signature:
	Les versements de l'avoir BAS 3 ne peuvent être effectués qu'avec le consentement écrit de la BAS-3 Fondation 3 ^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA.
Olten,	
Signatures BAS-3 Fondation 3 ^e pilier de la Baı	nque Alternative Suisse SA: